



Formation membres du CSE/CSSCT entreprise de plus de 300 salariés



Public

Actuels élus DP/CE/CSSCT en vue de la mise en place du CSE dans les entreprises.



Pré requis

Aucun.

100% de réussite en 2023



Objectifs

La formation des membres de la délégation du personnel du comité social et économique a pour objet de :

- ☑ Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE et les obligations de l'employeur
- ☑ Repérer les enjeux de la santé-sécurité au travail
- ☑ Intégrer la Santé Sécurité au Travail dans la gestion de ses missions de membre de l'instance représentative du personnel en santé Sécurité au Travail



Modalités d'animation

Alternance de diverses méthodes pédagogiques :

- Heuristique, interrogative, didactique, expositive (notamment via powerpoint), démonstrative, ludique et applicative. Avec des techniques pédagogiques variées :
- Brainstorming, questionnaire, quizz (Kahoot), travaux de sous-groupe, apprentissage, energyzer, démonstration.

Adaptation pédagogique aux besoins des stagiaires.



Documents, textes de référence et supports

Référentiel PRST formation CSE

Remise d'un livret stagiaire en fin de formation



Validation

- Feuilles de présence par demi-journée, présence obligatoire pendant la totalité de la formation.
- Contrôle des connaissances théoriques (QCM) et pratiques.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Attestation de formation

Accessibilité



Contenu

Contenu basé sur les domaines suivants :

- La prévention des risques professionnels :
Fondements, enjeux et acteurs.
- Mise en place du Comité Social et Economique :
Transition, cadre d'implantation, composition du CE, différences avec anciennes instances, atouts et spécificités du CSE, domaines de compétences, obligation de discrétion.
- Attributions du Comité Social et Economique :
Rôle de négociation, rôle économique et professionnel, domaines d'information, analyse des documents comptables, rôle en matière de santé sécurité et conditions de travail, mise en place du CSSCT.
- Les moyens du CSE :
Heures de délégation, budgets, formations, liberté de déplacement, locaux, panneaux d'affichage, outils de communication, accès au DU et registres d'entreprise, règlement intérieur, réunions, ordres du jour, procès-verbaux.
- Les missions du CSE en matière économique et sociale :
BDES, organisation du travail et de la formation professionnelle, politique sociale et culturelle, droit à l'expertise, droit d'alerte.
- Les missions du CSE en matière de santé et sécurité au travail :
Différentes missions santé et sécurité au travail, analyse des accidents, gestion des situations particulières.
- Les missions du CSE en matière de communication :
Affichages, internet, permanences, frais de communication.
- L'organisation et l'animation collective sur la santé et la sécurité au sein du comité :
Positionnement par rapport aux différents acteurs de l'entreprise, relations avec les acteurs externes, identification des responsabilités de l'employeur, focus sur la faute inexcusable, ressources documentaires du CSE.



Durée

35 h de formation



Effectif

max 10 stagiaires



Tarif

nous consulter pour un devis



Formateur

Formateur de formateur certifié par l'INRS



Agenda inter

voir : a2s-conseil.fr

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (EPI), chaussures de sécurité, gants, gilet haute visibilité



Notre centre et nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, une place de stationnement est attribuée. L'accès aux formations techniques fera l'objet d'une analyse avec notre référente handicap :

Camille DESEIN

Responsable Pédagogique : Dominique DESEIN

Contactez-nous

03.28.48.53.38

contact@a2s-conseil.fr